1. DOMAINE D'APPLICATION

Ces conditions s'appliquent à toutes nos offres, devis, commandes, livraisons de produits et à nos factures, à l'exclusion des conditions de vente ou de livraison différentes d'autres parties contractantes.

Nous ne sommes liés que par les conditions et les prix de vente que nos services commerciaux fournissent aux clients

Nos offres sont valables pendant 30 jours, sauf indication contraire. Elles expirent automatiquement après cette période si le client ne les a pas acceptées.

En signant ou en acceptant le bon de commande/contrat/offre par mail et/ou par fax, le cocontractant reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve.

L'annulation c.q. la nullité d'une disposition des présentes conditions n'affecte pas la validité des autres dispositions.

2. COMMANDE

Nos catalogues ne constituent pas une offre définitive de vente des produits qui y sont mentionnés. Les documents et les tarifs inclus ici, peuvent être modifiés à tout moment sans avis préalable.

La gamme de produits, les caractéristiques des produits et les prix contenus dans nos catalogues peuvent être également modifiés. De même, les produits décrits dans la documentation fournie aux clients peuvent être modifiés, en tenant compte de l'évolution technique de nos produits.

Le client dispose d'un délai de 8 jours à compter de la réception de la confirmation de la commande pour refuser la commande, qui est régie par nos conditions de vente. Il perd son droit de refus après cette période de 8 jours. Après cette période, la commande est définitive entre les parties.

En cas de liquidation ou de redressement judiciaire du client, toute commande doit être signée par l'administrateur judiciaire et toujours comporter un acompte.

3. DÉLAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés uniquement à titre informatif.

Les commandes ne peuvent plus être annulées dans le mois précédant la date de livraison convenue contrac tuellement, comme indiqué sur nos confirmations de commande et de réception.

Après la livraison, les marchandises reconnues conformes ne peuvent être ni reprises ni échangées.

Tout retard, s'il n'excède pas deux mois, ne justifie ni annulation ni indemnité. Si ce délai est dépassé, l'acheteur peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Le lieu de livraison des produits est considéré : dans notre entrepôt, les produits prêts pour expédition.

BAUMER SA ne souscrit une assurance qu'à la demande expresse et préalable du client au moment de l'expédition et ce conformément aux instructions du client

4. TRANSFERT DES RISQUES

Dans tous les cas, quel que soit le mode de livraison, même si les produits sont envoyés franco, et malgré la clause de réserve de propriété, les risques de perte ou d'endommagement des produits, ainsi que tous les risques de

dommages aux produits, tous les risques de responsabilité liés à l'existence ou à l'utilisation des produits sont transférés au client au lieu de livraison (même en cas de force majeure).

5. PRIX

Le prix de la commande est le prix de l'offre en vigueur à la date à laquelle la commande devient définitive entre les parties, majoré d'une participation forfaitaire aux frais de préparation du dossier et aux frais administratifs de 24,50 euros (hors TVA) pour toute commande inférieure à 300 euros (hors TVA).

Le prix est indiqué pour chaque retrait du produit dans le magasin, hors emballage individuel ou collectif, hors transport, droits et taxes.

Pour les colis individuels ou groupés, qui ne peuvent pas être renvoyés, une facture supplémentaire sera toujours envoyée au client.

Le prix ne comprend pas le traitement en fin de cycle, nous vous communiquerons le prix de ce service dans un avenir proche, une fois que les informations sur le coût du recyclage seront disponibles (DEEE 2002/96 CE).

6. PAIEMENT

Toutes les factures sont payables au siège social de BAUMER SA.

Toutes nos factures sont payables dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Les arrangements spéciaux (en particulier report de paiement et paiement partiel) ne peuvent être accordés qu'à la demande du client et après approbation de BAUMER SA et sous réserve de la présentation des garanties de solvabilité nécessaires.

7. NON-PAIEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE

En absence de paiement à temps à la date d'échéance, nos factures porteront de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt annuel de 10%. En outre, de plein droit et sans mise en demeure préalable, une pénalité de 10% sera due, avec un minimum de 50,00 €

En cas de non-paiement d'une facture, toutes les autres factures non encore échues deviennent également immédiatement exigibles et tout autre accord de prix différent et/ou de remboursement devient également nul et non avenu.

Le client qui prouve que BAUMER SA a manqué à ses obligations contractuelles est également en droit de réclamer une clause de dédommagement et des intérêts similaires à ceux prévus au paragraphe 1 du présent article.

8. TAXES

Afin de bénéficier de la réglementation des ventes suspendant les taxes au moment de la facturation, le client doit fournir à BAUMER SA les documents en vigueur au moment où il passe ses commandes. Tout retard dans la transmission de ces documents ne peut donner un retard dans le paiement de nos factures à l'échéance contractuelle, y compris le paiement des taxes qui y sont incluses, le remboursement des taxes exonérées et la régularisation du compte ne peuvent avoir lieu qu'après réception de ces documents.

9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix par le client (principal, frais supplémentaires et pénalités), même en cas d'extension de paiement.

Jusqu'à ce moment, le client n'est pas autorisé à disposer des marchandises non encore payées en totalité et/ou à les grever d'une garantie. En cas d'insolvabilité ou de faillite manifeste, les marchandises non payées seront reprises par BAUMER SA, où qu'elles se trouvent.

En cas d'annulation de la commande, BAUMER SA aura également libre accès de plein droit à ces locaux afin de reprendre les produits pour lesquels la commande a été résiliée ou annulée.

10. GARANTIE CONTRACTUELLE

L'obligation de BAUMER SA se limite à la fourniture des produits commandés. Le client est donc seul responsable du choix de l'objectif visé, des conditions d'utilisation et des performances des produits utilisés.

Le client bénéficie de la garantie du fabricant sur le produit fourni, qui lui est transférée au moment de la livraison.

Lorsque ces produits sont fabriqués par BAUMER SA, le client bénéficie de notre garantie contre les défauts et vices cachés, à l'exclusion de toute autre garantie. Il s'agit d'une garantie de deux ans à compter de la livraison, sous réserve des conditions, à savoir :

- Le respect des instructions données dans nos documents techniques, manuels d'installation et de réglage :
- L'utilisation et l'entretien du produit conformément aux instructions de notre manuel d'utilisation

Cette garantie couvre uniquement le remplacement des pièces reconnues défectueuses par le fabricant et la réparation des instruments concernés, à l'exclusion de toute indemnité ou frais et de tout incident.

11. DÉCLARATIONS DE DOMMAGES

Les produits qui ont été reconnus conformes au contrat ne sont ni repris ni échangés

A la livraison des marchandises commandées, l'acheteur doit immédiatement et soigneusement examiner la quantité et la qualité des marchandises livrées.

Pour les défauts visibles, le client doit immédiatement protester par écrit (par fax ou par e-mail), faute de quoi la réclamation ne sera pas acceptée.

Les vices invisibles doivent également et toujours faire l'objet d'une protestation écrite par e-mail ou par fax dans les 8 jours ouvrables suivant la découverte du vice caché.

Toute plainte reçue en dehors de cette période sera considérée comme tardive et non fondée.

Les réclamations fondées n'obligent BAUMER SA qu'à remplacer la marchandise non conforme ou à effectuer des travaux de réparation, sans que le client ait droit à une quelconque indemnité, sauf si le client peut prouver que BAUMER SA a malicieusement manqué à ses obligations et le client peut démontrer le préjudice réel subi.

BAUMER SA ne sera pas tenue de fournir une garantie si le client a effectué lui-même et/ou fait effectuer par des tiers des modifications et/ou des réparations sur les marchandises livrées sans l'accord de BAUMER SA.

12. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, BAUMER SA est libérée de ses obligations. BAUMER SA informera le client avant la livraison et/ou l'exécution de ses engagements.

La force majeure est définie comme toute circonstance qui empêche l'exécution du contrat et qui ne peut être imputée à BAUMER SA. Il s'agit notamment de : grève et/ou maladie des employés et des sous-traitants de BAUMER SA, faute professionnelle et/ou force majeure de la part des fournisseurs de BAUMER SA, des transporteurs ou d'autres tiers impliqués dans le contrat, stagnation du trafic, catastrophes naturelles, épidémies et pandémies, guerre ou menace de guerre, mesures d'obstruction du gouvernement, incendie, gel prolongé, accident industriel ou de fabrication chez BAUMER SA ou chez nos vendeurs ou fournisseurs, émeutes, perturbations du transport et autres accidents au sein de l'entreprise. En cas de force majeure temporaire, le délai de livraison peut être augmenté de la durée de la force majeure, plus un délai dans lequel BAUMER SA peut raisonnablement effectuer la livraison.

13. RÉSILIATION-ANNULATION

Si l'une des parties annule ou résilie le contrat après son acceptation, elle doit à l'autre partie une indemnité d'annulation de 30% du prix convenu.

Si le client ne remplit pas l'une de ses obligations contractuelles ou retarde la mise en oeuvre,

notamment s'il n'accorde pas à BAUMER SA ou à son employé l'accès au site au jour convenu et à l'heure convenue.

S'il refuse d'enlever ou d'accepter les marchandises commandées, s'il ne paie pas une facture relative à l'acompte ou une partie des travaux pendant plus de 15 jours, BAUMER SA est en droit de résilier le contrat au détriment du client et ce dernier sera redevable du prix des travaux déjà exécutés ainsi que d'une indemnité de 30% du prix convenu.

BAUMER SA est redevable du prix des travaux déjà exécutés ainsi que d'une indemnité de 30% du prix convenu de la partie non exécutée, en plus des frais de reprise, de déplacement non réalisé, de tous les biens ou matériaux auxiliaires achetés pour la commande et des autres dommages résultant de la résiliation anticipée, augmenté des coûts de l'acompte.

Si les travaux ne sont pas exécutés par BAUMER SA et que BAUMER SA fait savoir qu'elle ne veut plus ou ne peut plus exécuter les travaux, le client a le droit de résilier le contrat et paiera une indemnité de 30% au client. Cette situation n'inclut pas la situation où BAUMER SA détermine sur la base de critères objectifs que les travaux ne sont pas réalisables de la manière proposée, c'est-à-dire une annulation technique.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tous nos produits et études (documents, modèles, etc.) sont notre propriété exclusive. Ils ne peuvent être reproduits sans notre autorisation, sous quelque forme que ce soit. En cas de non-respect de nos études et projets, une facture sera établie et sera payable sur présentation de la facture.

15. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes conditions générales et les commandes passées sont régies par le droit belge. La compétence est expressément attribuée au tribunal compétent du lieu où se trouve le siège social de l'entreprise.

Le siège social de BAUMER SA (en dehors des tribunaux de Turnhout), même en cas de plainte d'un tiers ou en cas de pluralité de défendeurs.